

L'entreprise n'échappe pas à la violence ni aux conflits. Lutter contre cette dérive a certainement été un des objectifs des promoteurs de la loi sur le bien-être au travail de 1996 et de la loi du 11 juin 2002 concernant la protection des travailleurs contre la violence, le harcèlement moral et sexuel au travail. De nombreuses actions ont été entreprises pour que la loi produise ses effets mais beaucoup de ces actions se sont focalisées sur les aspects coercitifs de ces lois et sur les conséquences négatives et dramatiques des situations et comportements combattus par ces lois.

La Direction générale Humanisation du travail souhaite que les actions de lutte contre la violence au travail abordent la problématique sous un angle plus positif. En effet, les messages positifs parlent plus que les négatifs, ils ont plus d'effet que les interdits. L'utilisation d'affiches semble alors un voie appropriée pour marquer visuellement et émettre un message clair qui va susciter la réflexion.

Dans le cadre du projet "Prévention des violences et du harcèlement au travail" soutenu par le Fonds social européen, la Direction générale Humanisation du travail a donc commandé deux affiches à un graphiste professionnel et a organisé un concours d'affiches dans les écoles d'arts graphiques. L'objectif des affiches est de sensibiliser tous les travailleurs afin de favoriser les comportements respectueux de chaque personne, de valoriser les actions – aussi petites soient-elles – et les attitudes qui permettent de mieux vivre au travail. En effet, c'est la somme de tous les comportements positifs (respect de l'autre et des différences, écoute, incitation à la collaboration mutuelle...) et de tous les signes de reconnaissance (encouragements, valorisations...) émis dans le contexte du travail qui détermineront en grande partie le bien-être et la productivité des membres du personnel.

La campagne d'affichage est destinée à toutes les entreprises, du secteur privé ou public, petites et grandes organisations. Ces affiches s'adressent à tous les membres de l'entreprise car tous, qu'ils soient homme ou femme, jeune ou âgé, belge de souche ou d'origine étrangère, en bas ou en haut de l'échelle, ... tous ont droit au respect de leurs collègues qui méritent également tout leur respect. Ce respect mutuel est une clé du bien-être au travail.

Voici les affiches proposées pour cette campagne:



F1

Grégory Miranda (1er prix)



F2

Coraline Constant (prix dans la catégorie enseignement secondaire artistique)



F3

Géronimo Gaube (prix dans la catégorie enseignement de promotion sociale)



F4

Céline Marchand (prix dans la catégorie enseignement supérieur artistique universitaire et non universitaire)



F5

Serge Dehaes



F6

Serge Dehaes

Vous pouvez commander gratuitement la (ou les) affiche(s) de votre choix au moyen du formulaire ci-dessous en mentionnant clairement la(les) référence(s) de l'(des) affiche(s) choisie(s).

### FORMULAIRE DE COMMANDE

A envoyer par la poste, par fax ou par e-mail à la Cellule Publications du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles  
Fax: 02 233 42 36  
e-mail: publi@meta.fgov.be

Nom: .....  
Prénom: .....  
Fonction: .....  
Organisation: .....  
Adresse: .....  
Tél.: .....  
Fax: .....  
E-mail: .....

souhaite recevoir ... exemplaire(s) de l'(des) affiche(s):

- F1
- F2
- F3
- F4
- F5
- F6



Service public fédéral  
Emploi, Travail  
et Concertation sociale



Avec le soutien de l'Union  
européenne -  
Fonds social européen

Campagne de promotion des comportements respectueux au travail

# Affichez le respect !

Editeur responsable: Christian Deneve, rue Ernest Blerot 1, 1070 Bruxelles

Direction générale Humanisation du travail  
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

